

Amendement sur le V19

Conseil de Paris

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

Amendement de l'exécutif

au vœu n°19 relatif à la prise en compte systématique de la dimension de genre dans l'espace public rattaché à la délibération DDCT 173 Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes à Paris déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Marie Atallah et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

1° Rédiger ainsi le 1er attendu :

« - la Ville de Paris poursuit et intensifie la prise en compte du genre dans la planification urbaine de manière systématique, comme un pré-requis dans l'ensemble des projets d'urbanisme de la ville qu'il s'agisse de logement ou d'espaces publics, en le prenant en compte à chaque étape des projets d'aménagement ; »

2° A la fin du 3ème attendu, ajouter les mots suivants :

« au moins pour ce qui concerne les personnalités qualifiées »

3° Il en résulte la rédaction consolidée suivante :